SOCIETE PARISIENNE DE MANAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT
S.P.M.I.

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 EUROS
Siège social : 31/33, rue Saint Ambroise – 75011 PARIS
RCS PARIS B 950 025 155

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2002

79B7607

Tal de COMMERCE de PARIS
- 6 AOUT 2002
54493.

L'an DEUX MILLE DEUX, Le VINGT HUIT JUIN,
à QUINZE Heures,

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée S.P.M.I. au capital de 200 000 EUROS se sont réunis au siège social, en Assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président, par lettre recommandée AR adressée à chacun d'eux.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre AZOULAY en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marcelle AZOULAY et Madame Annabel BISMUTH née AZOULAY, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions, sont appelées comme Scrutateurs.

Mademoiselle Audrey AZOULAY est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Monsieur DRAI, représentant de la Société JM AUDIT ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes est absent, excusé.

Le tout, conformément aux Statuts.

.../...

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité du capital social et que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2001, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission ; approbation des comptes et du bilan au 31 DECEMBRE 2001 ; quitus aux Administrateurs avant transformation de la Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée ; quitus au Président.
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.
- Affectation du résultat de l'Exercice.
- Renouvellement des Commissaires aux Comptes.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Copies des lettres adressées aux Actionnaires ainsi que les récépissés postaux des lettres envoyées recommandées ;
- La feuille de présence, revêtue de la signature des membres du Bureau ;
- Les pouvoirs des Actionnaires représentés ;
- L'Inventaire, l'Actif et le Passif des comptes annuels (bilan, compte de résultat et Annexe) de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2001 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions visées à l'article L.225-28 du Code de Commerce ;
- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'Inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des Sociétés commerciales être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Lecture est donnée du rapport de Gestion du Président et des Rapports du Commissaire aux Comptes, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après échange d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaires aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, les comptes et le bilan de l'exercice 2001 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour cet exercice, ainsi qu'au Conseil d'Administration avant transformation de la Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le BENEFICE de 92 028,53 Euros de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	92 028,53 Euros
• Prélèvement sur le Report à Nouveau Antérieur	212 971,47 Euros
TOTAL	**305 000,00 Euros**

En distribution de dividendes pour 305 000 Euros avec un avoir fiscal de 152 500 Euros (soit 30,50 Euros par action - Avoir fiscal correspondant : 15,25 Euros)

L'Assemblée générale prend acte qu'il y a eu des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents, à savoir :

Exercices	Dividendes	Avoirs Fiscaux
31.12.1998	152 449 Euros	76 224,50 Euros
31.12.1999	304 898 Euros	152 449,00 Euros
31.12.2000	304 898 Euros	152 449,00 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions et donne quitus aux Administrateurs à cet égard avant transformation de la Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des ayants droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes venant à expiration, l'Assemblée Générale :

1. Nomme en remplacement de la SA JM AUDIT ET CONSEILS, représentée par Monsieur DRAI, ne sollicitant pas son renouvellement, pour une période de six années, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire :

   - **Monsieur Gena dit Henri MELNIK**
     Né le 21 Mai 1941 à STAVROPOL (Russie)
     De nationalité française
     Demeurant 91 Avenue de Wagram – 75017 PARIS

2. Nomme en remplacement de Monsieur Patrick PIOCHAUD, ne sollicitant pas son renouvellement, pour une période de six années, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant :

   - **La SA CABINET HENRI MELNIK « C.H.M. »**
     Représentée par Monsieur Jean-Luc SCEMAMA
     Au capital de 38 112,25 Euros
     Dont le siège social est au 91 Avenue de Wagram – 75017 PARIS

Leurs fonctions prendront donc fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la Séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du Bureau.

certifié conforme